

L'inventaire d'un intérieur bourgeois à Fribourg au milieu du XVe siècle

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **28 (1927-1928)**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-112635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'inventaire d'un intérieur bourgeois à Fribourg au milieu du XV^e siècle.

PAR PAUL AEBISCHER (Fribourg).

Ce n'est pas chose facile que d'identifier et de faire la biographie de Hensillinus Walcher, auquel se rapporte l'acte que nous étudierons plus loin : cela pour deux raisons. D'abord, parce qu'à Fribourg, dans la première moitié du XV^e siècle, vivaient trois et peut-être même quatre personnages portant ce nom de Hensillinus, ou Henslinus Walcher; ensuite, parce que les renseignements que nous livrent les archives ne consistent guère qu'en quelques faits de médiocre importance, tirés de registres notariaux.

Il est certain cependant — c'est l'acte même publié plus bas qui nous le dit — que Hensillinus Walcher, marchand et bourgeois de Fribourg, avait épousé Symoneta, demi-soeur, du côté maternel, de Heyninus Friesso père, comme on le sait, du chroniqueur fribourgeois Hans Fries.¹⁾ Ce mariage avait eu lieu avant le 28 octobre 1446, date de notre acte : il est même sûr que le 5 avril 1442 déjà ils étaient mariés, puis qu'un document de ce jour²⁾ nous fait connaître que Hensillinus Walgker, marchand et bourgeois de Fribourg, a reçu de Simoneta sa femme, veuve de Johannes Perroctet, 180 livres lausannoises de dot, à telle condition que si le dit Hensillinus vient à mourir sans héritiers, la somme mentionnée lui fera retour; en plus, elle recevra 30 livres lausannoises, à prendre sur les biens de son mari. Si c'était Simoneta qui vînt à mourir la première, son mari rendrait la dot aux héritiers qu'elle désignerait, moins 20 livres qui demeurerait sa propriété. Et cet acte, signé des témoins «Heyninus et Hensillinus Friesso, fratres dicti uxoris ex parte matris», mentionne enfin que Hensillinus Walgker donne en garantie sa maison sise dans le quartier de l'Auge, près du pont — il s'agit évidemment du Pont de bois actuel — «inter Saronam

¹⁾ Cf. A. BÜCHI, *Die Chroniken und Chronisten von Freiburg im Uechtland*, Jahrbuch für schweizerische Geschichte, vol. 30 (1905), p. 230 sqq. —

²⁾ A[rchives de l']E[tat de] F[ribourg], Registre notarial No. 71, fo. XXXI.

ex una parte et domum Petri Heymon ex alter». Un peu plus d'une année après, soit le 18 mai 1443, nous trouvons un second contrat: Hensillinus reconnaît avoir reçu de son épouse 200 livres lausannoises comme dot, à certaines conditions mentionnées dans le contrat de mariage — il s'agit de l'acte précédent; d'où l'on peut inférer que le mariage a été peu antérieur au 5 avril 1442 —; il spécifie que, s'il meurt, sa femme jouira de tous ses biens, meubles et immeubles, en toute liberté; après la mort de Symoneta, les biens des deux époux iraient à leurs héritiers, tant, pour chacun des deux, du côté paternel que du côté maternel.¹⁾

Il est probable que Hensillinus Walcher avait épousé Symoneta alors qu'il était déjà assez âgé: le contrat de mariage n'accordait pas de droits spéciaux à la femme, en cas de mort du mari — sauf la propriété d'une somme de 30 livres —; l'acte du 18 mai 1443 fait, nous dit Hensillinus lui-même, «causa sincere dilectionis», est au contraire beaucoup plus favorable à Symoneta. Sans doute la santé de Hensillinus devenait-elle de plus en plus chancelante: et ç'a dû être bien près de sa mort, et pour éviter à sa femme des difficultés avec ses héritiers à lui, qu'il fit dresser l'inventaire des objets que Symoneta avait apportés en se mariant, en plus de sa dot. Quand mourut Hensillinus? Un registre notarial contient une obligation, en date du 25 septembre 1443, en faveur de Hensillinus Ræchberg, cordonnier, de Zurich;²⁾ il y est dit entre autres que, si après cinq ans, ce dernier ne réclame pas une somme de 14 florins d'Allemagne, la dite obligation deviendrait propriété d'Elsa et d'Anthonia, ses soeurs: et une annotation fait savoir que la dite obligation fut cédée, pour 10 livres 15 sols et 6 deniers, par la dite Anthonia à Simoneta, veuve de Hensillinus Walcher. Il semblerait donc que cette dernière était déjà veuve vers 1448. En tout cas, Hensillinus mourut avant 1450: dans le *livre du prêt*³⁾ il est mentionné que cette année-là «ly relexia Hensli Walcher», habitant en l'Auge, prêta huit florins à la ville de Fribourg.⁴⁾

¹⁾ A E F, Registre notarial No. 71, fol. VII xx X. — ²⁾ A E F, Id., ibid., fol. VIII xx VIII. — ³⁾ A E F, Affaires de la ville No. A, 557, non folié. — ⁴⁾ Il semble qu'il vivait encore dans la seconde moitié de l'an 1447, si c'est bien à lui que la gouvernement achète, alors «a Hensly Walker per una esballanches de guëure, a que on pese le salpeter et la poudre deis boestes, 2 sols».

L'acte du 28 octobre 1446 indique, nous l'avons vu, que la maison de Hensillinus Walcher — celle où se trouvait le mobilier inventorié — était située en l'Auge, près de la Sarine, et était attenante à celle de Petrus Heymon. Ce détail nous permet de savoir avec certitude qui était le père de notre personnage: un document du 19 septembre 1441, en effet, mentionne une vente faite par Henslinus Walcher, bourgeois de Fribourg, fils de feu Heinczinus Walcher, à dom Petrus Bucquin, prêtre, d'un cens annuel de 20 sols à percevoir sur sa maison sise en l'Auge près du pont sur la Sarine, à côté de la maison de Petrus Heymon. ¹⁾ Voilà donc la preuve que le père de notre Hensillinus Walcher s'appelait Heinczinus: on peut par conséquent éliminer de sa biographie tous les actes dans lesquels il est question d'un Henslinus Walcher fils de feu Cristani Walcher, de Bœsingen. ²⁾

Le fait que la maison de notre Hensillinus était située près du pont sur la Sarine permet une autre découverte encore: c'est qu'il avait déjà été marié avec une certaine Beschina, ou Becheta, mentionnée avec son mari, propriétaire d'une maison située «in Augia, in vico Goltgassa prope pontem Sarone», le 4 avril 1423 ³⁾ et le 15 mai 1431 ⁴⁾. Et, chose intéressante aussi, Hensillinus est qualifié alors, non pas de marchand, mais de foulon.

Cette même indication précise de la position de la maison qu'il possédait, enfin, suffit à nous prouver que notre Hensillinus Walcher est identique à celui qui a été reçu bourgeois de Fribourg en 1399, et qui «assigna sa bourgeoisie» sur sa maison située en l'Auge, à la rue d'Or: il était originaire de Laupen. ⁵⁾ On peut même supposer qu'il avait un frère, Nicolaus, ou Niclinus, reçu bourgeois en 1394, ⁶⁾ et foulon lui aussi.

Il eût été intéressant de connaître la situation financière de notre Hensillinus Walcher. Nous avons bien le rôle de

(A E F, Compte des trésoriers No. 90, non folié.) — ¹⁾ A E F, Registre notarial No. 37, fos 30^{vo} et 31. — ²⁾ Cf. A E F, Id. No. 28, fol. II^{vo} et fo. LXXII^{vo}. — ³⁾ A E F, Id. No. 25, fo. 160. — ⁴⁾ A E F, Id. No. 28, fo. XXX^{vo}. — ⁵⁾ A E F, Livre des bourgeois, en papier, fo. 31^{vo}, et Livre des bourgeois, en parchemin, fo. 21¹. Ainsi notre Hensillinus ne peut-il être identifié avec Henslinus Walcher, boucher, qui fut reçu bourgeois sur sa maison située à la Lenda, en 1409 (A E F, Livre des bourgeois, en papier, fo. 42, et Livre des bourgeois, en parchemin, fo. 7². — ⁶⁾ A E F, Livre des bourgeois, en papier, fo. 91, et Livre des bourgeois, en parchemin, fo. 9². Un acte du 23 juin 1428 (A E F, Registre notarial No. 59 fo. 198) mentionne en effet un Henslinus Walcher comme frère de Niclinus

l'impôt extraordinaire de 1445: mais il ne mentionne, dans le quartier de l'Auge, qu'un «Hensly Walcherly et sa mere», soit un jeune enfant, sans aucun doute. Dans le quartier du Bourg, il y avait bien un Hensly Walcher, qui paya une taille de 4 livres, ce qui représenterait un capital imposé de 400 livres, équivalant à 8000 francs-or d'aujourd'hui: ¹⁾ mais lequel des trois ou quatre Hensly Walcher était-ce? Ce qui est sûr, c'est que le personnage dont nous nous occupons avait été tout d'abord foulon et que, dans les dernières années de sa vie, il est qualifié de marchand. Serait-ce lui, ce Henslinus Walcher, bourgeois de Fribourg qui, le 9 novembre 1446, vend des peaux de castor à Mermetus Gugglonberg et à Petrus Schüpfner? ²⁾ C'est possible. Quoi qu'il en soit, le détail même de l'inventaire qui suit nous montre, à n'en pas douter, un intérieur aisé, puisque Symoneta possédait de l'argenterie, et même des livres.

Inventaire détaillé des meubles et ustensiles de ménage appartenant en propre à Symoneta, épouse de Hensillinus Walcher, bourgeois de Fribourg, au 28 octobre 1446.

Archives de l'Etat de Fribourg, Registre notarial No. 90, fo. II^c IIII^{xx} XI.

Ego Hensillinus Walcher, mercator, burgensis Friburgi, notum facio universis presentis et futuris quod cum Symoneta uxor mea, mecum et penes me apportaverit et in potestate mea posuerit ultra dotem suam. jam per me ab eadem Simoneta receptam, certa bona utensilia et warnimenta domus hic infra mentionata, que bona volo ut eidem Simonete uxori mee preserventur, et de eisdem possit facere suam liberam voluntatem, absque mei vel nostrorum heredum contradictione, huic est quod ego dictus Hensillinus Walcher sciens et spontaneus non in aliquo deceptus, confiteor eadem bona et utensilia domus totaliter spectare ad ipsam Symonetam uxorem meam et ad suos heredes tanquam esse suam propriam, que bona hic infra in gallico sunt descripta, primo dues cutres³⁾ intayes⁴⁾ dos cussins jntaye, VII orolier⁵⁾ jntaye, dos pictet

dictus Walcher, foulon. — ¹⁾ Cf. G. CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg 1922, p. 180. — ²⁾ Registre notarial No. 38, fo. IIII^{xx} III. — ³⁾ Les abréviations usitées plus loin sont les suivantes: BRIDEL=BRIDEL, *Glossaire du patois de la Suisse romande*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXI, Lausanne 1866. GODEFROY=GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. HAVARD=HAVARD, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, Paris, s. d., 4 vol. ODIN=ODIN, *Glossaire du patois de Blonay*, Lausanne 1910. — Pour *cutre*, cf. GODEFROY, II, p. 333. Coulte, et spécialement IX, p. 214, Couete, mod. couette, s. f., lit de plume. Il donne, p. 215, la forme *coitre* et, p. 232, *coutre*. — ⁴⁾ Cf. GODEFROY, III, p. 267. Entoyer, -oyer, -ayer, v. a. recouvrir d'une taie... Il donne entre autres un exemple de 1412: «trois oreilliés entayes». — ⁵⁾ Notre inventaire fait donc

ovolier jntayes, XXVII lenciol, ¹⁾ VIII mantil ²⁾ quant gros quant pictit, dos couvertour ver forrar, ³⁾ ung aultre couvertour ver, ung couvertour jntretallier, ⁴⁾ et une croye ⁵⁾ sarge ⁶⁾ forrar, ung couvertour d'enfan, VIII tyallies, ⁷⁾ dues tuallyes ovraes, ⁸⁾ item una grossa o^ulaz ⁹⁾ de locton, ¹⁰⁾ quatre o^ulles de micta^ul, una ayguyery ¹¹⁾ de locton, siex benczin ¹²⁾ de locton pendent, una grossa pela, ¹³⁾ et una pictita pela de co^uvroz, una cho^uderecta ¹⁴⁾ de co^uvroz, ung benczin ryon de barbeir, ung benczin ont l'on lavez les main, quatre peles friteyres, ¹⁵⁾

une différence entre les coussins et les oreillers. Il n'y avait que deux coussins: un par personne seulement, alors que les oreillers étaient plus nombreux. Le coussin était, semble-t-il, un objet d'ornement, destiné à garnir le lit; et sous lui se trouvaient les oreillers, qui servaient à appuyer la tête pendant le sommeil. — ¹⁾ Ce mot, avec le sens de « drap de lit », existe encore dans nos patois: cf. BRIDEL, p. 223, et ODIN, p. 319. — ²⁾ GODEFROY, V, p. 156, donne le mot Mantil, s. m. sorte de nappe; et BRIDEL, p. 237, a lui aussi Manti, s. m. Nappe. Mais il s'agit ici d'une pièce de literie, dont le sens était peut-être le même que celui de *manteau* dans l'exemple suivant, donné par HAVARD, III, col. 572: « Nous relevons la note suivante dans l'*Inventaire du marquis de Montpipeau* (1692): « Un petit manteau de lit, de satin blanc, et un couvre-pied aussy de satin blanc . . . » — ³⁾ Soit deux couvertures fourrées: le -r final de *forrar* est dû évidemment au fait que le -r final de l'infinitif ne se prononçait déjà plus, et il y avait ainsi confusion entre les formes de l'infinitif et du participe passé masculin pluriel. — ⁴⁾ GODEFROY, III, p. 302, donne le verbe Entretailier avec le sens de ciseler, graver; il a dans notre inventaire la valeur de « broder ». S. v. Entretaille, s. f., qu'il traduit par « ouverture ». GODEFROY donne cet exemple-ci:

De dras fait on diverses tailles
Decopures et entretailles.

(J. de Condé, *Li dis du Singe*, 27, Scheler).

⁵⁾ Cet adjectif, qui a le sens de « mauvais » vit encore en Suisse romande, cf. BRIDEL, p. 92, et ODIN, p. 295. — ⁶⁾ BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris 1907, p. 612, donne *sargia* avec le sens de tenture: il s'agirait dans notre texte, semble-t-il, d'une couverture de lit fourrée, en serge. — ⁷⁾ Cf. HAVARD, IV, col. 1382: « Ce mot . . . a été pendant plus de quatre siècles, considéré comme l'équivalent de serviette, et la touaille était alors employée à tous les usages auxquels la serviette répond de nos jours. « Il signifiait » aussi « nappe »: cf. GODEFROY, VII, p. 731. — ⁸⁾ Cf. GODEFROY, V, p. 677: 1. Ouvrer, dans le sens de « orner ». Ces « tyallyes » étaient sans doute brodées. ⁹⁾ « Marmite »: cf. BRIDEL, p. 266. — ¹⁰⁾ « Laiton »: cf. BRIDEL, p. 228 et ODIN, p. 322. — ¹¹⁾ Cf. GODEFROY, VIII, p. 55, Aiguière, s. f., vase à anse et à bec contenant de l'eau. — ¹²⁾ « Cuvette ». GODEFROY, VIII, p. 267, cite précisément un exemple de Fribourg, tiré d'un acte de 1425: « un benczin de barbier ». La forme *benczin* était normale à Fribourg au XV^e siècle: GIRARDIN, *Le vocalisme du fribourgeois au XV^e siècle*, Zeitschrift für romanische Philologie, t. XXIV (1900), § 27, mentionne des formes *benczin*, *bencin*, *bensin*, *bansin*; cf. aussi *L'inventaire du mobilier de Nicod du Chastel en 1451*, p. 5, note 11. — ¹³⁾ « Poêle »: cf. BRIDEL, p. 282, et ci-dessous. — ¹⁴⁾ GODEFROY, II, p. 95, donne le mot *Chauderette*, s. f. petite chaudière, chaudron. — ¹⁵⁾ HAVARD, IV, col. 409, donne comme plus ancien exemple de *poasles à frire* une mention

ung astoz,¹⁾ una lechefreaz,²⁾ ung gray,³⁾ ung gro trippier⁴⁾ de fer, singk pot d'estin, et trois pictet pot d'estin, unes ballances de covroz, et XX livres de peix⁵⁾ de fert appertinant eis ballanches, unes ballanches de locton, dos platel,⁶⁾ V. escualles larges, VI. grelot,⁷⁾ et una pictita rosetta⁸⁾ d'estin, Item quatre eschimmelx,⁹⁾ et ung pictet eschimmelx, dos gorboz,¹⁰⁾ et ung gurboz ont l'on bobinez,¹¹⁾ une escorserez,¹²⁾ ung gurbet¹³⁾ ont l'on fat les flottes¹⁴⁾ de filar,¹⁵⁾ trois jalleytes¹⁶⁾ ont l'on met lo burroz, VIII. carrel¹⁷⁾ ovrar eis rammes,¹⁸⁾

figurant dans un *Inventaire de Charles d'Angoulême* de 1497. Le nôtre est plus ancien: en 1425 déjà, d'ailleurs, un inventaire de la cure de Fribourg (*Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, t. VII, p. 195) parle de « dues pelles fryteires, la una grossa et l'autre pittites. » — ¹⁾ Cf. GODEFROY, IV, p. 432, 2. Haste, s. m. et f., broche. — ²⁾ ODIN, p. 316, donne pour le patois de Blonay la forme *létsefryia*, s. f., Léchefrite. — ³⁾ Cf. GODEFROY, IX, p. 725. Gril, s. m. ustensile de cuisine. Il donne les formes anciennes *grail*, *graiiz* (pluriel), *grayl*. Plus loin, nous retrouverons le même mot orthographié, au pluriel, *grex*. — ⁴⁾ GODEFROY, X, p. 806, donne, à Trepied, support à trois pieds sur lequel on pose une casserole, un chaudron, etc., les graphies *tripiè*, *trippier*, *trippiers*. — ⁵⁾ Soit des poids de fer pesant ensemble 20 livres. — ⁶⁾ Cf. GODEFROY, X, p. 354, Platel, Bassin d'une balance. — ⁷⁾ GODEFROY, ne donne pas ce mot, mais il a par contre, t. IV, p. 346, 2. Grelet, s. m., sorte de vase: le seul exemple qu'il cite est d'ailleurs tiré des archives de Fribourg. C'est un diminutif de *crolaz*, cité plus loin. — ⁸⁾ GODEFROY, ne mentionne pas ce mot: ce devait sans doute être celui d'un ustensile, probablement d'un plat, en forme de rose. — ⁹⁾ BRIDEL, p. 155, a Etsemi, s. m., Chaise à dossier et à bras; tronc taillé en fauteuil; GODEFROY, III, p. 362, donne 1. Eschamel, ... *eschemel* ... , s. m. banc, banquette, tabouret, escabeau, marchepied. Il s'agit plutôt, dans notre inventaire, de tabourets usités par les fileuses. — ¹⁰⁾ Il s'agit certainement — l'article suivant le prouve — de rouets: mais en fribourgeois actuel, ce mot se dit *brogo* (Lessoc), *brogu* (Chandossel), *bàrgu* (Mézières), et en vieux fribourgeois, on avait aussi *burgo* (1436; *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, t. VIII, p. 70). *Gorboz* doit être un germanisme: la Singine et le canton de Berne ont encore aujourd'hui, pour désigner le rouet, le mot *gürbe*, selon le *Schweizerisches Idiotikon*, vol. II, col. 415), et le même mot existait en 1436 à Fribourg: *an dem gurben* (*Recueil diplomatique* ... , t. VIII, p. 71). — ¹¹⁾ Cf. GODEFROY, VIII, p. 264, 2. Babiner, mod. bobiner, v. a. dévider du fil, de la soie, sur la bobine. — ¹²⁾ Cf. ODIN, p. 142, *ékošairè*, s. f. pl. Dévidoir sur pied. — ¹³⁾ Diminutif de *gorboz*, rouet. — ¹⁴⁾ Cf. GODEFROY, III, p. 38, Flote, *flotte*, s. f. ... Echeveau de laine. — ¹⁵⁾ ODIN, p. 190, donne le mot *felā*, s. m. Filasse, matière propre à être filée. — ¹⁶⁾ C'était un récipient, pour les liquides en particulier; le mot est apparenté aux Salaie, s. f., Salet, s. m., Sallaise, s. f., Salletet, s. m., Salois, s. m., cités par GODEFROY, IV, pp. 628—629. M. GAUCHAT me communique que dans le canton de Fribourg « on dit encore *dzalèts* pour la tinette à beurre. » — ¹⁷⁾ Sorte de coussins carrés — d'où leur nom — qui, selon HAVARD, I, col. 569 « tenaient lieu [de sièges] ... au XV^e siècle, comme du reste au XVI^e ... « le même auteur », t. I, col. 981, remarque qu'il n'est pas aisé de saisir la différence qu'il y avait entre les coussins et les « carreaux ». — ¹⁸⁾ Ces *carrel* avaient sans doute une armature en bois, en partie au moins extérieure: et c'étaient ces

ung cussin de cuor,¹⁾ sus loquel l'on se siet, dues destraul,²⁾ una acheta,³⁾ ung vyojoz,⁴⁾ ung gro fosso^u,⁵⁾ ung pictet fosso^u, una pala⁶⁾ de fert, una raissy,⁷⁾ ung criblet de locton, une ballances de bos, ung pictet mortel⁸⁾ de mittaul, et lo picton⁹⁾ de fer, ung pictet rosayroz de plun¹⁰⁾ awe una cho^u-deretta de co^uvroz, Item una grossa arche¹¹⁾ no^uvoz ferre, quatre grosses arches, .V. pictites arches, ung escrin,¹²⁾ ung armayroz droit de bos que l'on portez, ung mortel de pierre blanche, ung chandeleir de locton, ung chandeleir de fer, une grosses tortes,¹³⁾ dues lanternes, ung ursiour¹⁴⁾ away lo devidiour¹⁵⁾ et ses fusettes,¹⁶⁾ una tablaz de noyer a troix joentes,¹⁷⁾ una tablaz sus dos trabichet,¹⁸⁾ ung mo^unoz,¹⁹⁾ ont l'on fat les chandeles, ung gro cribloz ont l'on crible lo blaz, ung fo^uchon,²⁰⁾ dos chapplachol,²¹⁾ una grossa poche²²⁾ de co^uvroz, una bottolye d'estin de dimie pot, ung longet escrin, una saleyrez de bos, una poche perciaz,²³⁾ ung trulion,²⁴⁾ ung chandeleir pendent ont l'on cadres extérieurs qui étaient ouvragés. — 1) Cuir. — 2) Le patois fribourgeois a encore les mots *dèdrô*, *dredô*, s. f., pour désigner une sorte de hache. — 3) Hachette. — 4) Cf. GODEFROY, VIII, p. 307. 1. Vouge, s. m. et f. . . serpe, faucille. — 5) BRIDEL, p. 165, donne le mot Fochau, . . . s. m. Sorte de houe, bêche à deux fourchons, hoyau. *Fossoir*, *foussoir*, dans le français populaire vaudois. — 6) Cf. ODIN, p. 402, *pâla*, s. f. Pelle. — 7) « Scie »: cf. ODIN, p. 485, par exemple. — 8) HAVARD, III, col. 868, Insiste sur le rôle considérable joué autrefois par le mortier, dans lequel on « pilait le verjus, la moutarde, le poivre, la muscade, les oignons, en un mot tous les condiments, et surtout l'ail. » — 9) Cf. GODEFROY, VI, p. 129, Peston, *piston*, s. m. pilon. — 10) M. GAUCHAT me communique qu' « en français on trouve le mot avec le sens de récipient à distiller », sens qui conviendrait parfaitement ici. — 11) Cf. BRIDEL, p. 17, Artzche, *artze* . . ., s. f. Coffre, bahut, arche, et ODIN, p. 29, *ârtzè*, s. f. Grand coffre, bahut où l'on renferme les céréales et les fruits secs. — 12) HAVARD, II, col. 290 dit qu'*écrin* « était synonyme de coffre ou de cassette. On rencontre ce mot constamment employé dans ce sens par les Chroniqueurs et romanciers du XIII^e au XVI^e siècle. » — 13) Ce mot, dont la lecture n'est pas certaine, doit peut-être se lire *torche*. — 14) Ourdissoir. La forme ursiour, ursieur, était ordinaire à Fribourg au XV^e siècle: cf. *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, vol. VIII, p. 60. — 15) Cf. GODEFROY, IX, p. 367, Desvidoir, mod. dévidoir, s. m., instrument dont on se sert pour dévider. — 16) M. GAUCHAT qui me dit que « les *fusettes* du dévidoir sont probablement les *palettes* », ajoute que « le mot n'est pas attesté. » — 17) HAVARD, III, col. 117 donne le mot Jointe, s. f., en disant que c'est un « terme de menuiserie. On nomme ainsi les planches d'une cloison ou d'un plancher, assemblées à rainures et languettes »: cette table était donc, en langage d'aujourd'hui une table à rallonges. — 18) C'est une table à tréteaux, disposition qui était générale au moyen âge, selon HAVARD, IV, col. 1134. — 19) Moule. La forme *mo^unoz* est évidemment influencée par *mo^unoz*, moine, en fribourgeois du XV^e siècle: et cette influence s'explique comme étant un trait satirique dirigé contre les moines. — 20) Cf. GODEFROY, III, p. 728, Fauchon, s. m. espèce d'arme en forme de faux, couteau recourbé; serpette des jardiniers pour tailler les arbres. — 21) GODEFROY, II, p. 63, ne donne que le composé *chapplepain*: le *chapplachol* était sans doute employé à couper les choux pour la choucroûte. — 22) GODEFROY, X, p. 362 donne Poche, s. f. Grande cuillère pour servir le potage. — 23) Ecumoire. Cf. ODIN, p. 429. — 24) C'est évidemment le diminutif de Troil, . . . *truil*, donné par GODEFROY

met lo teguilly, ¹⁾ ungreineir assis sus la planche desourre ver sain Johan, ²⁾ ver lo bersa ³⁾ deis arbelestier, et lo blaz que est dedant, VI. grant sagk, troix pictet sagk, ungreineir, ⁴⁾ ungreineir, troix tines ⁵⁾, dos eschiessoz, ⁶⁾ dos bagniollet, ⁷⁾ dos challiet, ⁸⁾ dues palliasses, una ramma ont l'on fat les cuoffes, ⁹⁾ quatre grex ¹⁰⁾ de bos, dues grosses escualles de bos, una pictita lanternaz de tolles, ungreineir, ¹¹⁾ una claye sus dos trabichet ont l'on bat la lannaz, Item certaines vassalles d'argent qui peysont dos margk ¹²⁾ et dimie, ungreineir ¹³⁾ cercla, ungreineir cercla, ungreineir atot ungreineir d'argent, ¹⁴⁾ una cro-laz ¹⁵⁾ de bos, noif benestes de saul, V aunes de tela de lin. Item tot les lievroz qui sont tam rere moy, quant rere la dicte Simonete ma femme, excepteir ungreineir ont contient la passion de nostre segniour et la destruction de Jherusalem in roman escript et haz la covertaz ¹⁶⁾ rogez, qui apertient a moy ou dit Hensli Walcher. Item apertient a la dicte Simonete, c'est asavoir una ayguerecta d'estin ont l'on met la aygue beneyty, ungreineir syrie, ¹⁷⁾ et une tables ont est in pincture nostre segniour Deux.

VIII, p. 82, pressoir. — ¹⁾ Selon M. GAUCHAT (in litt.) ce mot « est identique à *tigolè*, petite lampe de fer blanc, lampion, Bulle 1807 ». Cf. TAPPOLET, *Die alemannischen Lehnwörter in den Mundarten der französischen Schweiz*, vol. II, p. 171. — ²⁾ Il s'agit de l'actuelle Planche-Inférieure, aux environs de l'église Saint-Jean, où au moyen âge — et sur le plan de Martini de 1610 encore — il y avait de nombreux greniers, et où les arbalétriers s'exerçaient. — ³⁾ Cf. GODEFROY, I, p. 629, Bersaut, s. m., le but des flèches. — ⁴⁾ La présence de ces mesures dans le grenier, ainsi que celle de trois balances — une de cuivre, une de laiton et une de bois — dans le mobilier de la femme de Henslinus Walcher fait croire qu'elle ou son premier mari a dû avoir quelque magasin ou quelque négoce: et l'on aura par la suite relégué au grenier les mesures qui n'étaient plus utilisées. — ⁵⁾ Grande cuve; cf. ODIN, p. 561. — ⁶⁾ Cf. BRIDEL, p. 155, Etsitho, s. m. Petit cuvier, et ODIN, p. 157. Ils servaient à faire la lessive. — ⁷⁾ GODEFROY, I, p. 550, Bagnolet, s. m., baquet peu profond. Cf. BRIDEL, p. 24. — ⁸⁾ Châlits. HAVARD, III, col. 372, dit que « Lorsque le carreau était trop humide et que la literie risquait de se gâter, on la surélevait en la plaçant sur un bois de lit... Mais, en toutes circonstances, ce bois de lit qu'on appelait châlité ou couche, ou encore couchette, restait indépendant du lit proprement dit. » Il semble que, dans la maison de Henslinus Walcher, la literie reposait directement sur le sol: on avait relégué les châlits au grenier. — ⁹⁾ Ce dernier mot ne peut être que *coiffes*. Mais je ne sais ce que peut être ce « cadre pour faire les coiffes ». — ¹⁰⁾ Claie. Cf. plus haut, *gray*. — ¹¹⁾ Cf. ODIN, p. 263: c'est la crémaillère. — ¹²⁾ Cf. GODEFROY, X, p. 121, Marc, s. m. poids de huit onces servant à peser les matières d'or et d'argent. — ¹³⁾ HAVARD, II, col. 1140, dit qu'« il semble... que le mot hanap a été employé durant tout le Moyen Âge d'une manière générale pour désigner tous les vases à boire dont on se servait à table ». — ¹⁴⁾ Ce bouton d'argent se trouvait sur le couvercle du hanap. — ¹⁵⁾ Cf. *L'inventaire du mobilier de Nicod du Chastel*, p. 6, note 1. Ce mot, comme je le pensais, désigne bien une sorte de vase: selon CERLOGNE, *Dictionnaire du patois valdôtain*, Aoste 1907, p. 170, il existe dans la vallée d'Aoste sous la forme *gròla*, s. f., coupe faite au tour, où l'on boit le vin. — ¹⁶⁾ Couverture. — ¹⁷⁾ Sans doute « cierge»: le mot doit se lire *syrye*.

Hec ante premissa bona et warnimenta domus, superius particulariter designata, confiteor ut supra totaliter spectare ad dictam Simonetam uxorem meam, Et volo quod eadem bona et warnimenta domus superius designata, eadem Simoneta et suis totiens quotiens voluerint accipiant, et de ipsis faciant eorum liberam voluntatem, absque meil vel meorum contradictione et absque quacumque offensa jure quocumque non obstante et prenontata non contrafacere. Renunciantes ... etc. Fiat dictamine sapientum etc. ...¹⁾

Testes Heyninus Friesso frater dicte Simonete ex parte matris, ac Thomas Lo^benschin²⁾ pelliparius et Hansonus Heyden³⁾ der Kanengiesser burgenses et residentes Friburgi.

Laudatum XXVIII di mensis octobris anno Domini M^oCCCC^oXLVI^{to}, de factura dicte littere sum persolutus.

* * *

« Les personnes, et les plus distinguées — a-t-on dit en parlant de la vie du XVII^e siècle — par leur rang et par leur maison, vivaient en famille, de façon que le maître, la maîtresse, les enfants et les domestiques se trouvaient réunis dans une même chambre, qui servait à la fois de cabinet d'étude de chambre à recevoir, de chambre à coucher, de salle à manger et même de cuisine ». ⁴⁾ Et HAVARD⁵⁾ remarque encore que François de Montholon, garde des sceaux de François I^{er}, habitait « avec toute sa famille au coin de la rue Saint-André-des Arcs et de la rue Gît-le-Coeur, dans une maison où il n'y avait qu'une salle et une cuisine au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, deux au second et un grenier au troisième » : ⁶⁾ et dans cet appartement exigü, il n'y avait point de pièce destinée plus spécialement à tel ou tel usage; les termes de chambres à coucher, à manger, sont modernes, toujours selon HAVARD: jusqu'à il y a deux siècles, les diverses pièces d'un logis étaient bonnes à tout faire.

Il semblerait néanmoins qu'il n'en eût pas été ainsi de la maison de Hensillinus Walcker: l'inventaire publié plus haut, en effet, est composé de différentes parties, séparées presque toujours par la mention « item », et ces parties peu-

¹⁾ Ces formules finales sont volontairement abrégées par le notaire dans son registre. — ²⁾ Thomas Löbeschin, pélicier, fut reçu bourgeois de Fribourg le 20 octobre 1444; il « assigna sa bourgeoisie » sur sa maison, située à la Grand'rue, entre celle de Henslinus Studer et celle de Henslinus Steinbrecher. (A E F, Livre des bourgeois, parchemin, fo. 59¹). — ³⁾ Malgré le texte de l'acte, Hansonus Heyden n'était pas bourgeois de Fribourg. — ⁴⁾ A. MARET, *Mémoire par lequel on cherche à déterminer quelle influence les moeurs des François ont sur leur santé*, Amiens 1762, p. 106. — ⁵⁾ HAVARD, I, col. 100. — ⁶⁾ SAINT-FOIX, *Oeuvres*, t. IV, *Essai historique sur Paris*, p. 194.

vent être caractérisées ainsi: 1° objets de literie, 2° ustensiles de cuisine, 3° ustensiles destinés au filage et au tissage et ustensiles divers, 4° meubles et ustensiles divers, 5° meubles et ustensiles rclégués dans le grenier de la Planche-Inférieure, 6° objets précieux. Les quatre premières catégories, ainsi que la sixième, représentent l'ensemble de l'ameublement de la maison de la rue d'Or: mais ces quatre premières catégories représentent aussi, semble-t-il, quatre pièces différentes de l'appartement, pièces auxquelles on peu facilement donner un nom moderne. Pour dresser l'inventaire, en effet, il y avait deux méthodes possibles: ou bien faire la liste des objets suivant leur emploi, ou bien suivant la place à laquelle ils se trouvaient dans la maison. Or, il est évident que ce n'est pas le premier système qui a été usité: sous 4° figurent un ourdissoir et un dévidoir, alors que tous les autres objets destinés au tissage sont mentionnés sous 3°; de même, sous 4° sont énumérés un «chapplachol», une louche, une écu-moire, et d'autres ustensiles de cuisine, tandis que c'est le groupe 2° qui a la plupart des ustensiles de cuisine.

Il est donc certain que c'est le second système qui a été suivi: dresser l'inventaire suivant la place qu'occupaient les objets dans la maison. Mais alors, on peut supposer que les «item» séparent les pièces mêmes de l'appartement de Hensillinus Walcher: et les objets mêmes qui se trouvent dans chacune de ces pièces nous permettent de donner un nom à chacune de celle-ci. Le 1° est la chambre à coucher, le 2° la cuisine, le 3° la chambre de travail, le 4° enfin la «chambre commune», qui devait être assez spacieuse, puisqu'elle contenait, outre un ourdissoir, deux tables, cinq gros bahuts et cinq petits.

Comme je l'ai déjà noté, notre inventaire est la preuve la plus sûre que Hensillinus Walcher et sa seconde femme étaient des gens aisés, et même fort aisés: il n'y a qu'à comparer l'inventaire de la cure de Fribourg au 16 octobre 1425,¹⁾ et celui du mobilier de dom Nicod du Chastel, au 28 août 1451,²⁾ pour s'en rendre compte. De plus, il ne faut pas

¹⁾ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, t. VII, pp. 195—196. —

²⁾ J'ai publié cet inventaire sous le titre *L'inventaire du mobilier de Nicod du Chastel en 1451*, s. l. n. d. [Berne 1921], opuscule de 8 pages tiré à 100 exemplaires seulement. — Comme inventaires qui ont quelque rapport avec le nôtre, je mentionne MAX BRUCHET, *Etude archéologique sur le château d'An-*

oublier que notre inventaire n'est peut-être que partiel : il ne mentionne que ce qui appartenait à Simoneta, et il est improbable que Hensillinus, qui avait été marié une fois déjà, n'eût ni un drap ni un meuble qui lui appartînt en propre. Le mobilier des époux, par conséquent, ne peut être que plus considérable encore que ne le dit l'inventaire que nous avons sous les yeux.

Cet inventaire est certainement — et sans doute volontairement — incomplet sur un point : les vêtements, dont il ne souffle mot. Sans doute Hensillinus pensait-il que, s'il mourait, ses héritiers ne feraient aucune difficulté à sa femme là-dessus. Mais ce même inventaire est intéressant par contre — et décevant aussi — à un autre point de vue : celui des objets précieux. Sans parler des pièces d'argenterie, nous avons la mention des livres qui est fort remarquable. D'après l'inventaire même, Hensillinus et Simoneta possédaient une petite bibliothèque — dont la plus grande partie appartenait à la femme, d'ailleurs —. Ce fait était-il exceptionnel à Fribourg ? Rien ne permet de l'affirmer : en tout cas, il n'y avait aucune raison particulière à ce que nos deux personnages possédassent des livres. Tout ce qu'on peut regretter, c'est que l'inventaire ne désigne pas plus explicitement les livres qui étaient la propriété de Simoneta : il eût été curieux de savoir de quoi était formée cette bibliothèque de simples bourgeois.

Notre inventaire, ainsi, dans toutes ses parties, est un témoin de plus de l'aisance dans laquelle vivaient, au milieu du XV^e siècle, les habitants de Fribourg. Cette époque a été, on le sait, l'époque la plus florissante de l'industrie des draps : cette industrie vivifiait, cela va sans dire, les autres genres de commerce, et toutes ces activités faisaient de la ville une cité cossue, où chacun travaillait, mais où chacun vivait largement.

necy, Revue Savoisiennne t. 41 (1900), pp. 247—327 et t. 42, pp. 7—41 ; DE FORAS, *Inventaire du mobilier de Robert de Montvuagnard en 1439*, Revue Savoisiennne t. 41 (1900), p. 46 sqq. ; PROMIS, *Inventaire fait au XV^e siècle (1440) des meubles, ornements religieux, vaisselle, tapisseries, etc., empruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la maison de Savoie*, Mémoires de la Société savoisiennne d'histoire, t. XV, 2^e partie, pp. 299—323.